



[urgent] départ en retraite

Par **cogno**, le **05/11/2008** à **15:02**

Bonjour,rnrnnous sommes début en novembre 2008, et ma mère va fêter ses 65 ans en janvier 2009.rnrnElle souhaite donc partir en retraite en février 2009. Elle est femme de ménage dans une bijouterie, et son contrat de travail répond à la convention collective : JO 3240 HORLOGERIE BIJOUTERIE.rnrnDans celle-ci il est écrit dans l'article concernant le départ en retraite:rnrn"Sauf accord des deux parties, le contrat de travail peut prendre fin moyennant un délai de prévenance de **six mois** à partir de soixante ans et à soixante cinq ans au plus tard, dès que le salarié sera en mesure de faire valoir ses droits à la retraite"rnrnCe délai de 6 mois me paraît immense, pour une femme de ménage. Pensez-vous que je me suis trompé?rnrnSinon, à partir du moment où elle a 65 ans, peut-elle partir plus vite ?rnrn(il est écrit "six mois à partir de soixante ans et à soixante cinq", donc qu'en est-il au delà de 65 ans...?)rnrnMerci beaucoup.

Par **Pierre**, le **05/11/2008** à **16:11**

Il semble que ce délai soit à respecter avant ou après 65 ans.rnrnCe délai de prévenance est long car il ne concerne pas une démission mais un départ à la retraite (c'est différent, il est plus facile d'anticiper son départ à la retraite).rnrnN'ayant pas plus d'informations, je vous conseille de solliciter un accord de l'employeur de votre mère pour ne pas avoir à travailler pendant encore 6 mois.

Par **cogno**, le **06/11/2008** à **10:08**

Merci Pierre pour votre réponse.

Je trouve que même pour un départ à la retraite, 6 mois c'est très long pour une femme de ménage.

Je suis ingénieur (cadre) et mon délai de préavis pour un départ à la retraite est de 2 mois seulement...

Donc je me dis qu'il doit y avoir quelque chose que je ne sais pas ou que j'ai mal compris.

Je me demande, vu que rien n'est précisé dans le texte pour après 65 ans, si je ne vais pas essayer de déclarer son départ à la retraite juste 1 mois seulement avant, début janvier pour la fin du mois.

(ma mère ne veut pas en parler à son employeur, car elle subit de l'harcèlement moral de la part de sa hiérarchie. Elle voudrait donc qu'ils ne soient prévenus de son départ que le plus tard possible)